



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E106480

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2025

ÉDITÉ LE 22/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/11/1988  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 25/03/2016  
120 000

Raison sociale : MENUISERIE ET CHARPENTE DU LEGUER

LA CROIX ROUGE  
22300 PLOUMILLIAU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ST BRIEUC 1998B50196

Téléphone : 02 96 35 47 07  
Portable : 06 72 92 23 49

Fax :

Siret : 420 770 208 00023

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 003409600187

Site Internet : www.mcl-menuiserie.com  
E-mail : mcl-ploumilliau@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 122040021X001

Responsabilité légale :  
COLLEN JEAN-MARIE CO-GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 122040021X001

Situation fiscale et sociale : A jour au 14/11/2023

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/12/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/12/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	18/03/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	18/03/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.